

Grandes cultures : renouvellement officiel de l'autorisation du glyphosate



Le 27 novembre dernier, les États membres de l'Union européenne ont décidé de renouveler l'autorisation d'utiliser le glyphosate pour une nouvelle période de 5 ans. Une décision qui devait ensuite être entérinée par la Commission européenne.

C'est désormais chose faite ! En effet, le 12 décembre dernier, soit 3 jours avant l'expiration de l'autorisation précédente, la Commission européenne a adopté une décision visant à renouveler officiellement la licence du glyphosate pour 5 ans.

Rappel : de son côté, la France souhaite interdire l'usage du glyphosate sur son territoire au plus tard dans les 3 ans, lorsque des alternatives auront été trouvées.

Dans le même temps, la Commission européenne a promis plus de transparence dans le processus d'évaluation scientifique des substances chimiques et annoncé qu'elle proposerait de modifier la réglementation en la matière au printemps prochain.

Elle entend également réexaminer la gouvernance de l'Agence européenne pour la sécurité des aliments (EFSA) et renforcer son financement de façon qu'elle puisse conduire ses propres études, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Elle envisage

aussi de « changer les règles actuelles pour s'assurer que les études scientifiques soient disponibles au public ». Rappelons que l'EFSA avait estimé que le glyphosate était « probablement non cancérigène », ce qui avait conduit une majorité d'États membres de l'Union européenne à se prononcer en faveur de sa réautorisation.

© 2017 Les Echos Publishing